

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 NOVEMBRE 2015
SOUS LA PRESIDENCE
de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, Mr Michel TATIN.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie CHARRON à M. Herve NIEUVIARTS, Mme Manuela CHARTIER à M. Dominique DESSAGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

1 – AFFAIRES GENERALES

1.1 Avis sur le projet de SDCI du département du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), transmis par Monsieur le Préfet, qui propose que notre Communauté de communes soit élargie à la commune de Jouy-le-Potier.

1.2 Avis sur le projet de SDCI du département du Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), transmis par Monsieur le Préfet, qui propose la dissolution du syndicat mixte du collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron auquel la Communauté de communes adhère au titre des enfants de Sennely qui sont scolarisés dans cet établissement.

1.3 Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1 Décision modificative n°1 au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2015 de la Communauté de communes des Portes de Sologne, son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	- 231 230 €	Recettes de fonctionnement :	- 231 230 €
Dépenses d'investissement :	- 25 714,56 €	Recettes d'investissement :	- 25 714,56 €

2.2 Prêt pour le financement des investissements 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de contracter avec La Banque Postale un financement de 300 000 € destiné à financer les travaux complémentaires du complexe aquatique 2015 et autorise le Président ou son représentant à signer le contrat.

3 – ENVIRONNEMENT et CADRE de VIE

3.1 Création d'un poste d'adjoint administratif principal pour le service d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30/35 pour le service d'instruction.

3.2 Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, prend acte de l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires et autorise le Président ou son représentant à signer la convention passée avec le Centre de Gestion.

4 – AMENAGEMENT du TERRITOIRE et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Fixation du tarif des vidanges pour les installations d'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte les tarifs des vidanges pour les installations d'assainissement non collectif.

5 – SPORTS et LOISIRS

5.1 Convention d'occupation du Complexe aquatique par l'association ESC Natation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation du complexe aquatique par l'association ESC Natation.

6 – TOURISME

6.1 Avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, prolonge la convention d'objectifs avec l'office de tourisme jusqu'au 31 décembre 2016 et autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation.

La Ferté Saint-Aubin, 18 novembre 2015

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

